

# Le Mouvement associatif

La grande consultation des assos

*7 octobre - 15 décembre 2021*

# DONNÉES STATISTIQUES

---

## Volume de participation

- 11 744 visiteurs
- 527 participants dont 19 **citoyens**, 5 **élus locaux**, 5 **organisations à but lucratif**, 173 **organisations à but non-lucratif**
- 5 196 votes
- 503 contributions écrites

## Liste des associations ayant déposé une proposition :



Engagé.e.s &  
Déterminé.e.s



Fédération Française des  
Banques Alimentaires



Habitat-Cité



La Fonda



Le Mouvement  
Associatif  
Hauts-de-France



Maison des  
Associations de  
Tourcoing



Réseau National des  
Maisons des Associations



UNSS - Rhône -  
Grand Lyon  
Métropole



Voir Ensemble

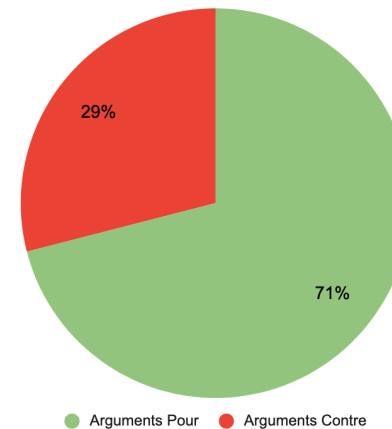
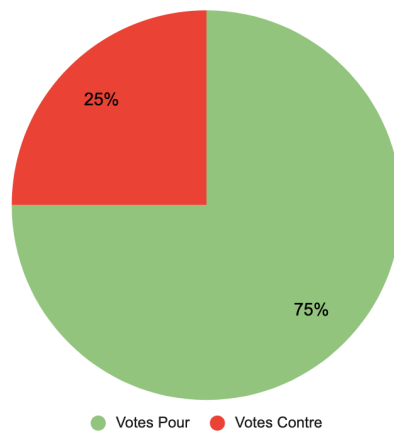
# Le débat

Question : Etes-vous pour ou contre un statut du bénévole associatif ?

## DONNÉES GÉNÉRALES

- **229 votes**
  - 176 votes pour
  - 53 votes contre
- **64 arguments**
  - 46 arguments pour
  - 18 arguments contre

Répartition des votes et arguments :



## Détail des arguments :

### Arguments POUR

#### **Pour une meilleure reconnaissance du bénévolat associatif :**

- Un statut permettrait aux bénévoles associatifs une plus grande reconnaissance de la société pour leur action citoyenne.
- De nombreuses associations font face à une baisse de motivation des bénévoles, pas assez valorisés pour leur action.
- Même si le bénévolat doit rester gratuit, sa reconnaissance doit être réelle par notre société, car il est une composante importante et nécessaire du vivre ensemble.
- Trop de contraintes et de risques individuels pèsent sur les bénévoles, et ce sans aucune reconnaissance. L'augmentation de la précarité s'ajoute également aujourd'hui aux critères de non engagement.
- La professionnalisation du secteur associatif et sa complexification ne favorisent pas l'engagement bénévole. Un statut semble indispensable pour motiver, valoriser et accompagner de nouveaux bénévoles dans l'engagement associatif sans pour autant le traduire en rémunération directe qui renforcerait cette professionnalisation et accentuerait la concurrence aux structures lucratives.

#### **Quelles modalités pour un statut de bénévole :**

- Il faut distinguer le bénévolat informel, le bénévolat occasionnel de quelques heures par semaine et l'activité dirigeante qui peut représenter des dizaines d'heures par semaine (notamment pour les retraités).
- Ce sont surtout les bénévoles dirigeants ponctuels qu'il faut mieux valoriser et accompagner vers une véritable posture dirigeante (notamment par un meilleur accès aux formations). Beaucoup de dirigeants d'associations quittent malheureusement leur fonctions sans personne pour en assurer la relève.
- Il est fondamental de délimiter le cadre de l'action menée par chaque association et dans quels buts, quelles nécessités en

fonction du public visé.

- Un statut permettrait aussi de bien distinguer les formes de bénévolat : pour la défense d'intérêt collectif et de l'intérêt général, ou pour la satisfaction collective d'intérêts plus individuels (il ne s'agit pas de les hiérarchiser, mais il est nécessaire de les distinguer en termes de participation à la citoyenneté).
- Il est urgent de donner un "statut" reconnu à nos bénévoles qui siègent dans des commissions officielles (commission départementale, régionale, nationale) afin de pouvoir profiter au même titre qu'un représentant syndical ou d'un élu d'un congé de représentation.

#### **Un statut associé à des avantages pour inciter au bénévolat :**

- Le statut doit s'accompagner d'avantages pour les bénévoles : déductions fiscales, prise en compte des heures travaillées dans le calcul des retraites.

#### **Une mesure de protection :**

- Un statut permettrait de protéger du « bénévolat forcé » imaginés par certains de nos gouvernants (bénévolat contre bénéfice des minimas sociaux...)

### **Arguments CONTRE**

#### **Un statut contradictoire avec le caractère désintéressé du bénévolat :**

- Le bénévolat doit rester une action libre et désintéressée des citoyens. Un statut conférant des avantages aux bénévoles est contradictoire avec cet esprit.

- Ce n'est pas un statut ou des avantages qui doit motiver le bénévole
- Le bénévolat doit rester libre et gratuit pour garder son caractère solidaire et d'engagement désintéressé

#### **Une atteinte à la liberté du bénévolat :**

- La création d'un statut constituerait une atteinte à la liberté des bénévoles en ajoutant des contraintes inutiles à leur action.
- Derrière le statut il y a des contraintes contraires à la liberté du bénévole : obligations pour lui d'obtenir telle certification pour savoir lutter contre le communautarisme, d'obtenir telle formation pour savoir lutter contre les discriminations, de faire telle action contre l'homophobie etc...
- Trop de cadres juridiques et trop de contraintes administratives freinent déjà les velléités d'engagement.

#### **Le bénévolat doit rester un acte gratuit :**

- Le bénévolat doit rester une action gratuite et désintéressée, sans quoi il perdrait son sens premier.
- L'argent détourne les associations de leurs objectifs initiaux en introduisant des critères de performance et de rendements.

#### **Le cadre juridique actuel est suffisant :**

- Le cadre juridique actuel est suffisant pour assurer la liberté et la reconnaissance des bénévoles.
- Certains arguments des "pour" sont pertinents (reconnaissance, facilités pour les salariés, etc.), mais n'entraînent nullement le besoin d'un statut : celui-ci serait un "sous-salariat" avec son cortège de complexités administratives, de catégories, de grades...
- Parce que le "Statut du Bénévole" existe déjà, depuis 1804 ! Le Code civil protège ceux qui veulent agir, créer, construire. Il protège en particulier ceux qui le font gratuitement, c'est l'article 1992. L'engagement Bénévole est également valorisé dans le "Compte Engagement Citoyen". Il en va de même pour l'engagement des étudiants dans la Vie Associative, avec le Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017. Bien sûr il serait possible, à la marge, de faciliter, de récompenser voire d'encourager le bénévolat avec des heures mises à dispositions, comme pour le syndicalisme mais le cœur de la reconnaissance est déjà là !
- Ce qu'il faut ce n'est pas un "Statut du Bénévole", c'est un "Code du Bénévolat", et surtout que nous en faisons la promotion, que nous l'utilisons comme un outil de conviction de nos concitoyens, qu'ils peuvent s'engager, activement et honnêtement, sans risque. Voilà la véritable clef des prises de responsabilités dans les associations.
- Il faudrait plutôt introduire de la simplicité dans les dossiers de subvention. Je préférerais qu'on réfléchisse à une reconnaissance,

dans la société, du rôle des bénévoles, véritable moteur de l'activité non marchande du pays, cette dernière ne passant nécessairement par un "statut"

**Une légitimation du travail gratuit :**

- Si le travail donne du sens à nos vies, alors l'engagement associatif en est un très bon exemple et devrait permettre de vivre dignement. Légitimer et promouvoir le bénévolat associatif est pour moi une façon de légitimer le système capitaliste, qui compte sur ceux qui donnent sans compter pour compenser ses manques.



# FAVORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

## LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

### 1. Créer un parcours civique renforcé à l'école

#### Arguments POUR

Le parcours civique serait plus accepté et plus profitable aux jeunes que le SNU, trop claqué sur l'ancien service militaire et trop embrigadant

L'engagement peut se construire progressivement à tout âge et pourrait être accompagné par l'écoute de bénévoles attirés

Ce parcours permettra d'ouvrir les possibles de chaque enfant. Car, outre le fait d'apprendre le rôle, les bienfaits et les apports de l'engagement, du "faire ensemble", la parcours civique offrira une ouverture, en dehors du cocon habituel (l'école, la famille, les amis)

Bonne idée car trop d'associations locales souffrent de l'absence

#### Arguments CONTRE

**Ce n'est pas le rôle de l'école**, qui a déjà beaucoup de responsabilités qu'elle a des difficultés à tenir. A force de demander tout à l'école, on finit par l'empêcher d'accomplir sa mission : instruire les générations et leur donner le sens critique nécessaire au bon fonctionnement de la société. Sans éliminer ces corps, il existe aussi de nombreuses autres missions de bénévolat notamment dans la protection de l'environnement, la solidarité aux aînés...

Je ne vois pas très bien ce que viennent faire les corps en uniforme dans ce thème. Il serait plus réaliste de prévoir un échange au collège avec des associations employant de vrais bénévoles.

d'implication de jeunes bénévoles dans leur fonctionnement

C'est une bonne façon de sensibiliser les jeunes à l'action citoyenne

### Points de vigilance et propositions alternatives

Un tel parcours nécessiterait **“une considération financière du travail d'animation**, tant dans le contact avec les jeunes que dans le montage de projets”.

L'accès des associations à l'école pourrait être reconnu de manière plus institutionnelle, par la signature d'une charte notamment. L'engagement associatif pourrait être vu comme un complément aux activités sportives et créatives déjà existantes, en incitant par exemple les jeunes à créer des “mini associations”. Cela pourrait également passer par l'amplification de l'action de la réserve civique et le soutien aux mouvements d'éducation populaire, en informant sur l'existence des Junior Associations qui permettent de reconnaître le droit d'agir des jeunes et faire connaître le monde de l'ESS et des autres formes d'entreprendre pour éveiller l'engagement citoyen des jeunes.

**Proposition alternative** : Un engagement de moyen terme (une année scolaire par exemple) dans un projet porté par une association (qui pourrait être choisi par un vote des élèves parmi une liste de propositions émanant d'associations candidates)

## 2. Universaliser le service civique

Arguments POUR

Arguments CONTRE

Le service civique est une bonne manière de découvrir le monde du travail et le milieu associatif, tout en affinant ses choix d'avenir. C'est un bon moyen de s'investir dans un secteur où le jeune a de l'intérêt. C'est aussi un bon moyen pour l'association de profiter d'idées innovantes et d'un regard externe neutre.

Avant de poursuivre le développement du service civique, il faudrait déjà améliorer le service civique actuel : des volontariats de qualité avec un réel accompagnement des jeunes, éviter les emplois déguisés, permettre aux associations de créer des emplois pérennes finançantes. Le service civique est utilisé comme un palliatif à la baisse des subventions publiques. Il est déjà largement financé et accompagné, au détriment d'autres actions, d'autres formes d'engagement et d'autres projets.

Le service civique retarde l'autonomie financière et retarde la carrière des jeunes.

Bonne idée, mais pourquoi le rendre obligatoire ? L'année de césure doit être encouragée, mais pas seulement pour des missions de service civique.

Le service civique retarde l'autonomie financière et retarde la carrière des jeunes. Pourquoi pas créer un service civique pour les pré-retraités ou les jeunes retraités ?

## Conditions de mise en oeuvre

Points de vigilance :

### Points de vigilance et propositions alternatives

Plusieurs points de vigilance sont soulevés par les participants.

Le **caractère obligatoire induit par un service universel est mis en cause**, susceptible de nuire à l'esprit volontaire et citoyen du service civique en plus d'ajouter de la complexité à accompagner des jeunes qui n'en auraient pas envie.

Une attention particulière est également portée **aux types d'activités qui seraient proposées**, dont il faudrait s'assurer en amont qu'elles soient *"accessibles, créant du lien et utiles"*, tout en surveillant les éventuelles dérives **d'"emplois déguisés" et "sous-payés"**.

**La mise en lien entre candidats et annonceurs** est également questionnée, *"notamment lorsque le dépôt d'une offre en micro-local se fait par une fédération, une institution qui ne permet pas une gestion en direct de son offre de service civique et de sa promotion."* Enfin, les différentes revendications comme la durée de 8 mois ou l'extension du dispositif à tous les jeunes pourraient se révéler *"encore plus complexes et difficiles à mettre en place."*

### 3. Faire vivre l'engagement tout au long des parcours de vie

#### Arguments POUR

Il faut une meilleure reconnaissance des bénévoles car il y a de plus en plus de consommateurs et non d'acteurs.

L'essentiel des bénévoles au sein des associations sont des personnes retraitées. Ces personnes sont mal reconnues que ce soit au niveau d'une reconnaissance morale ou d'aide financière. Comment aider financièrement des retraitées ayant une petite

#### Arguments CONTRE

Bénévolat et rémunération sont antinomiques

La mesure est trop modeste et ne prend pas en compte la valorisation des nouvelles formes d'engagement, des engagements existants

D'un côté, c'est à la fois un catalyseur, un tremplin pour les gens

retraite à participer à ces engagements associatifs ?

Il faut remarquer qu'être Bénévole coûte désormais non seulement du temps (de plus en plus de temps semble t-il...), mais aussi de l'argent (assurances à contracter et pas seulement pour l'association, frais divers de transports...). Il faut donc tenir compte de ces coûts, le système proposé pourrait approcher cette prise en compte. En outre, ce système serait une approximation de ce que le Bénévolat apporte en termes de PIB.

qui le font. De l'autre, c'est une période qui retarde l'entrée dans la vie active / sortie de la précarité : stage, intérim, contrat aidé, contrat d'apprentissage, service civique, volontariat international, CDD... auquel s'ajouterait un volontariat associatif.

### Points de vigilance et propositions alternatives

Plusieurs participants jugent antinomique la rémunération et le bénévolat, qui est aussi perçu comme une période qui retarderait l'entrée dans la vie active et la sortie de la précarité. Il est remarqué qu'être

Il existe aussi déjà un livret du bénévole, qu'en est il de la prise en compte du bénévolat dans le calcul de trimestre pour le droit à la retraite ?

#### Propositions alternatives :

- Mise en place d'une valorisation en temps d'engagement qui serait compensée par une aide financière pour l'association pour l'ensemble de son action.
- Mise en place d'actions du type "passeport compétences" permettant de reconnaître le travail accompli et de le valoriser pour la vie personnelle et professionnelle.
- Promotion du bénévolat en lançant un prix pour les associations et les bénévoles (type prix Waldeck)

- Réflexion sur un système de déduction d'impôt par rapport à leur temps de bénévolat sur l'année.

## LES PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES DES INTERNAUTES

Favoriser le bénévolat associatif		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
57	94 %	Il nous semble important de FAVORISER LE BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF, tel que défini par le CESE : engagement libre et gratuit en dehors de son travail et de son cercle familiale et de ne pas entretenir l'ambiguïté Volontariat/Bénévolat, le second n'attendant pas de contreparties matérielles ou financières. Il est important de mettre en avant que le bénévolat n'est pas une forme gratuite ou dégradée de salariat.
Principaux arguments pour		Principaux arguments contre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien distinguer bénévolat associatif / volontariat, bénévolat au service des collectivités publiques, bénévolat évènementiel...</li> <li>• Les bénévoles ne doivent pas payer en plus pour leur engagement</li> <li>• Devant les problèmes financiers que rencontrent bon nombre de bénévoles, il est important de prévoir une contrepartie réelle (réduction d'impôts, aide pour le carburant...)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

Financement de fonctionnement		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
43	86 %	Permettre aux structures associatives de vivre en les aidant à financer clairement leur fonctionnement. Pour l'instant, seuls, sont financés les projets et pas suffisamment le fonctionnement et sur le long terme, ceci est vital pour faire vivre le tissu associatif, garant d'un équilibre dans les quartiers les plus pauvres.
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les appels à projets sont contraignant pour les associations, il faut donc les reconnaître et les financer</li> <li>• Les subventions par "projet" mettent trop de tension économique et politique dans l'action caritative et citoyenne. Il faut pérenniser les structures associatives et comprendre qu'il faut plusieurs années pour mettre en place une structure viable et efficace, et qu'une année de perte de subvention peut détruire des années de construction.</li> <li>• D'accord mais sous la condition qu'il y ait la possibilité de mesurer l'efficacité des subventions versées</li> <li>• Il faut arrêter l'hypocrisie de penser qu'on ne finance pas du fonctionnement, nécessaire à tout projet</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un "projet" n'implique pas un "appel à projet". La plupart des subventions sont du fonctionnement déguisé en projet. Les assos ont un "objet" et des "actions" qui sont décrites dans les demandes de subventions. C'est donc assez simple et facile, il faut décrire cette action dans le dossier de demande de subvention. La difficulté la plus grande réside dans cette rédaction. Il faut donc encourager et accompagner les assos dans la description plus détaillée de leurs actions.</li> <li>• Mériterait d'être précisé. Il y a de fortes disparités à ce propos entre les associations selon leur implantation en milieu rural/urbain, prioritaire, leur mission d'intérêt public ou non, leur statut employeur ou non...</li> <li>• Une asso doit à minima être économiquement viable</li> </ul>

Intégrer l'éducation à l'engagement dans les parcours éducatifs		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie

38	79 %	<p>Faire de l'engagement un passage obligé de tous les parcours éducatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre systématique le "service learning" / éducation par l'engagement communautaire dans l'éducation dès l'âge primaire.</li> <li>- Informer les élèves et familles sur les associations locales autour des écoles</li> <li>- Impliquer les élèves dans les projets éducatifs au moins au lycée : préparation des voyages de classe, partenariats avec d'autres établissements...</li> </ul>
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut s'appuyer sur l'école sans toutefois en faire un dogme (pouvant inclure des heures de bénévolat, mentionner les activités et compétences dans les bulletins, généraliser et soutenir la création d'assos dans les établissements, participer à l'action d'assos locales jumelées</li> <li>• Impliquer les élèves à la préparation de voyages scolaires par exemple</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si je pouvais amender la proposition, je remplacerais "éducation" par "sensibilisation". L'engagement d'un citoyen, quel que soit son âge, ne peut souffrir d'une obligation. Il existe le "Service Civique Universel" à partir de 16 ans qui me semble un excellent dispositif. La découverte de celui-ci pourrait être dès la primaire.</li> <li>• L'engagement doit être un choix, je ne rejoins d'ailleurs pas l'initiative du SNU qui n'ai pas été une réelle discussion de fond sur les contenus proposés</li> <li>• Pas d'accord sur les termes de "parcours obligé". Tous les profs n'y sont pas prêts et ont déjà pas mal d'objectifs.</li> </ul>

**Une heure hebdomadaire de temps de travail à consacrer, si on le souhaite, à de l'engagement associatif**

Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
----------------------	-----------------	-----------



38	71 %	<p><b>Les bénévoles sont pour beaucoup des retraités ou des jeunes.</b> Avec un travail à plein temps, une vie de famille, il devient plus compliqué de poursuivre ses engagements. Combien de salariés guettent la retraite avec cette envie de renouer avec des actions associatives ! Favoriser l'engagement des 25-60 ans serait en plus une manière de tisser de l'engagement intergénérationnel, de favoriser "l'engagement tout au long de la vie". Effet bénéfique, l'engagement des parents serait en plus un modèle pour leurs enfants, un exemple à suivre.</p> <p>Proposition : <b>permettre aux personnes qui travaillent et qui le souhaitent, de dégager une heure hebdomadaire dédiée à un engagement associatif (4-5 heures par mois), déduite de leur temps de travail.</b></p> <p>De la même manière qu'il existe des heures rémunérées de délégations (représentation du personnel par exemple), il y aurait des heures "d'engagement associatif".</p>
<p align="center"><b>Principaux arguments pour</b></p>		<p align="center"><b>Principaux arguments contre</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Notamment en direction des responsables associatifs de petites associations sans salariés qui sont soumis à des contraintes administratives de plus en plus technocratiques et chronophages pour financer et organiser ces actions</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le coût du travail en France est déjà particulièrement compliqué par toutes sortes d'impôts. L'engagement associatif est de la liberté individuelle, limitée bien sûr par ses autres engagements (familiaux ou professionnels)</li> <li>Le temps dégagé est largement insuffisant ; par contre, un rééquilibrage du temps de travail avec un temps consacré au bénévolat me semble intéressant (par exemple 35/39 heures hebdomadaires avec 30 heures chez un employeur + 5/9 heures dans une association (avec éventuellement une indemnisation versée par les collectivités territoriales)</li> <li>Pas d'interférence entre contrat de travail et choix associatifs</li> </ul>

Tenter de mettre en place une implication de l'Education nationale		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
33	80 %	C'est dès le plus jeune âge que l'on peut "semer" la graine de l'engagement...il faudrait essayer d'impliquer l'EN pour que des activités associatives soient proposées aux enfants dans le cadre des activités scolaires: rencontres avec des enfants "différents", avec des associations engagées dans l'économie sociale et solidaire, avec des enfants d'autre milieux socio-professionnels; pour faire accepter les différences, les faire mieux accepter, et donner l'envie de partager avec ceux qui sont moins ou mieux aidés par la vie...
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup d'écoles travaillent déjà sur le sujet via l'USEP, les TAP... Ce sont souvent les assos qui vont vers l'école, il est temps que le travail soit fait dans l'autre sens</li> <li>• Permettrait d'intégrer les différentes dimensions de l'éducation (formelle, non formelle)</li> <li>• Il y a des causes nationales portées par des assos qui mériteraient d'être présentées et valorisées dans les milieux scolaires. L'EN est un vecteur de légitimité, de crédibilité dans ce qui est montré, rendu visible aux parents, aux élèves.</li> <li>• Il faudrait surtout donner les clés de fonctionnement aux jeunes : concevoir un projet, décider collégialement, aller chercher des partenaires, promouvoir et communiquer.</li> <li>• Il faut que les intervenants soient reconnus</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

# STRUCTURER UNE POLITIQUE DE VIE ASSOCIATIVE

## LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

### 1. Donner à la vie associative toute sa place au sein du gouvernement

#### Arguments POUR

Utile pour constater les difficultés que rencontrent les associations dans les domaines, financiers, activités propres à mettre en place sur le territoire, les problèmes juridiques, sanitaires, trouver des bénévoles, des subventions etc..., et la reconnaissance de plus d'un million de bénévoles.

Les Conseils de développement ne disposent pas du pouvoir de représentation et d'écoute de la paroles des citoyens et donc il faut développer une autre approche pour pouvoir faire participer les citoyens

La stratégie de créer une force de lobbying de concert avec les autres familles de l'ESS avait permis de faire exister un secrétariat

#### Arguments CONTRE

Regarder l'évolution des effectifs et missions des services départementaux à la jeunesse à l'engagement et aux sports(ex. DDJS). votre proposition me semble peu réaliste

Une association doit être responsable et indépendante (notamment financièrement) de la collectivité. A contrario, si financée et pilotée par la collectivité, ce ne serait plus une association mais un service de l'état/region/depart/commune a intégrer dans la structure liée.

d'État a l'ESS rattaché à Bercy et des déclinaisons d'élus ess dans les différentes strates des collectivités... Certes, elle avait tendance à effacer les 80% associatifs sous un terme flou pour beaucoup... Mais elle permettait de faire reconnaître le rôle des assos et coopératives et mutuelles dans une autre logique de dev des territoires qu'une logique purement marchande.

Et pas seulement aux CESE et CESER.... Les associations sont bien plus "lourdes" que les partis politiques !

### Conditions de mise en oeuvre

### Points de vigilance et propositions alternatives

La garantie du maintien de l'indépendance des associations malgré le soutien de l'Etat et des collectivités est ici une préoccupation majeure. Il faut ainsi "que les associations soient soutenues par l'Etat mais reste complètement autonome dans leur choix stratégiques et financiers".

L'efficacité de l'action des ministères est également questionnée, ainsi que le périmètre d'action de cet éventuel ministère : la vie associative concerne tous les secteurs de la vie des Français individuellement et de la Nation dans son ensemble, à tous les âges, dans toutes leurs conditions sociales ; autant dire que ce serait un ministère de tout et de rien", il en irait de même au niveau local. "Le seul à pouvoir coordonner l'intérêt global de la Vie Associative pour sa commune, depuis la Crèche jusqu'aux Zones d'activités Commerciales, c'est le Maire. Et les Présidents des Associations locales peuvent avoir une capacité de pression sur le Maire...".

Enfin, l'évolution à la baisse des effectifs des services départementaux peut remettre en cause la faisabilité d'une telle mesure.

**Proposition alternative :**

- Prévoir une représentation au sénat et à l'assemblée avec un quorum possible au prorata des citoyens touchés par une association sans distinction (incluant les associations sportives par exemple) Prévoir une représentation pleine et entière dans le sens d'une possible présence qui serait accessible à toutes les associations sans distinction

## 2. Adopter une loi de programmation pluriannuelle en faveur d'une politique ambitieuse de développement de la vie associative

Arguments POUR	Arguments CONTRE
<p>Part financière de ce que représente l'activité des Associations dans le PIB</p> <p>Dans le domaine social, les initiatives innovantes ne sont pas forcément monnayables : qu'on puisse mettre toute notre énergie au service des personnes en difficulté.</p> <p>Important d'obtenir la reconnaissance de la vie associative comme sujet transversal de l'ensemble des politiques publiques. Pour cela, il faut structurer le partenariat entre l'Etat, les collectivités et le secteur associatif via la signature de la charte des engagements réciproques, impliquer les réseaux</p>	<p>Il faut l'envisager comme une collaboration et rester autonome. Un soutien réciproque oui, des "injonctions" non. Il faut accepter qu'il s'agit d'engagements bénévoles à la base, de la bonne volonté et le plaisir de mener une action ensemble. L'efficacité est de toute façon à la mesure de ce que les personnes engagées ont envie de vivre. Le temps associatif est parfois décalé du rythme de la société, il faut l'accepter.</p>

associatifs dans la construction des politiques publiques, renforcer la démarche d'observation de la VA via les ORVA et OLVA.

### Points de vigilance

Une telle loi apparaît pour certains difficile aux vues de “la diversité des actions des assos, le nombre de ministères et la mécanique administrative de la LOLF”.

La question des bénéficiaires de ce plan est également soulevée : “si ça pouvait être les petites associations, pourquoi pas, mais on sait que bien souvent l'État ne prête qu'aux riches...”.

## 3. Augmenter significativement les moyens alloués au Fonds de Développement à la Vie Associative

### Arguments POUR

Cette proposition est cohérente avec les deux premières propositions

### Arguments CONTRE

### Points de vigilance et propositions alternatives

Un point de vigilance important soulevé ici est la nécessaire transparence des subventions pour éviter le clientélisme des élus et les conflits d'intérêts. Il faut ainsi un "élargissement de la gouvernance et tenir à l'écart les parlementaires : éviter le retour du clientélisme et de l'arbitraire qui caractérisait la réserve parlementaire."

De plus, il faut assurer la visibilité d'un tel dispositif aux petites associations sous peine qu'elles se voient lésées dans l'affectation des subventions. Il faut ainsi "être vigilant à ce que le FDVA contribue plus encore au développement des petites associations dans des territoires où la vie associative est faible et pas qu'aux têtes de réseau ou aux structures importantes" tout en pensant à faire évoluer son rôle : "sauf erreur de ma part, le FDVA n'accepte toujours pas de financer les formations en ligne par exemple ?".

## LES PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES DES INTERNAUTES

Formation pour les bénévoles / salariés du monde associatif		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
38	77 %	Il existe trop peu ou pas de formations spécifiques au monde associatif et qui soient de qualité. Il faut des formations adaptées aux besoins des associations et accessibles à tous les membres élus, dirigeants, bénévoles ou salariés d'une association pour permettre à chacun d'augmenter ses compétences et répondre aux besoins de l'association : administratif / secrétariat / comptabilité associative / dossiers de subvention / création d'asso ou dissolution / obligations d'une association / organisation d'une assemblée générale / embauche d'un salarié... Il y aurait encore beaucoup d'autres sujets à aborder.

		Il faut que les associations soient en capacité de se gérer et de se développer et pour cela les bénévoles et salariés doivent être formés s'ils en ressentent le besoin ou l'envie.
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faudrait que les dispositifs qui existent soient connus et systématiquement proposés chaque année dans les associations</li> <li>• Il y a encore du travail à faire sur les moyens d'accès aux formations généralistes et spécialistes, notamment sur les leviers de financement : une asso doit pouvoir accéder à la même qualité de formation que n'importe quel autre acteur économique.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreuses formations existent, il serait intéressant que les assos les connaissent et y accèdent facilement (ville/agglo, têtes de réseau associatifs, Dispositif Local d'Accompagnement, Fonds de Développement de la Vie Associative, réseau des PLAIA avec le FONJEP)</li> </ul>

Accompagner la transition numérique des associations		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
29	87%	<p>La crise sanitaire a accéléré et mis en exergue le recours au numérique chez les acteurs associatifs. Que ce soit pour mobiliser des bénévoles, collaborer à distance, lever des fonds ou communiquer auprès de ses adhérents, la transition numérique apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur pour les associations.* Et cela, dans une recherche de cohérence entre leurs usages numériques et les valeurs portées au travers de leur projet associatif.</p> <p>A ce titre, il serait intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; D'inscrire la question du numérique dans les dispositifs d'accompagnement à la vie associative</li> <li>-&gt; D'allouer des moyens spécifiques aux têtes de réseaux associatives tant nationales que régionales pour accompagner les associations dans leur transition numérique sur les territoires.</li> </ul> <p><i>*D'après l'enquête 'Covid-19, un an après, où en êtes-vous?', plus d'une association sur 3 évoque un besoin de se faire</i></p>



	<i>accompagner sur la thématique du numérique.</i>	
	<b>Principaux arguments pour</b>	<b>Principaux arguments contre</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attention à inclure les petites associations qui n'ont pas forcément de tête de réseau</li> <li>• La création de plateforme commune pour la gestion financière (compta, Paie, cotisation, dons et subventions), la planification de projet, le suivi des personnes accompagnées permettrait de passer plus de temps sur l'objet de l'association. Il permettrait aussi un benchmark entre associations. Des rapprochements en réseau seraient facilités.</li> <li>• Oui pour les têtes de réseau, qui ont parfois besoin de sécuriser leurs outils de gestion, dans un contexte de cybercriminalité accrue. A ce jour, quelques régions prévoient des aides spécifiques, mais très peu au niveau national et rien en Ile de France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut impérativement inclure une sensibilisation de l'impact du numérique sur l'environnement. Les associations se doivent d'être exemplaires en pratiquant une démarche de numérique responsable.</li> </ul>

Créer des points d'accompagnement des assos		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
29	82 %	<p>Avoir un point d'entrée unique, facilement identifiable pour toutes les questions des associations</p> <p>Cela pour permettre aux associations, partout où elles se trouvent sur le territoire national de trouver une réponse à leur question, près de chez elles. Elles pourront aussi bénéficier d'un accompagnement et mutualiser les connaissances et les compétences entre elles.</p> <p>Ces points d'accompagnement permettront plus de visibilité aux dispositifs et aux acteurs existants et un meilleur</p>

		accompagnement des associations.
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut identifier ce parcours le plus exhaustif possible, le faire connaître, pour permettre à toute association d'y accéder facilement si elle en a besoin</li> <li>• Pas une entrée unique, mais une entrée qui permette facilement de mettre à connaissance des assos locales les bons interlocuteurs pour les problématiques locales.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe déjà beaucoup de dispositifs d'accompagnement (réseau PLAIA, DLA, FDVA, formations des bénévoles Mouvements Associatifs, dispositifs ville-agglo, têtes de réseau associatifs ou ESS)</li> <li>• Le problème d'un point d'accompagnement unique : - il a tendance à ne toucher qu'un certain public (urbain, classe moyenne, etc...). Cela pose la question de l'adaptation de ce type de dispositif aux publics.</li> </ul>

Organiser des Etats généraux de la vie associative		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
24	75 %	<p>A l'initiative de l'Etat et sous la houlette des représentants d'associations, il faudrait que soient organisés des États généraux de la vie associative, réunissant associations, gouvernement, collectivités territoriales, parlementaires... pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un état des lieux partagé de la vie associative</li> <li>- un constat collectif de l'apport des associations à la société (tant sur l'aspect économique que sur celui de la cohésion sociale)</li> <li>- un travail commun sur des propositions concrètes avec un calendrier de mise en œuvre pour un plan ambitieux en soutien au développement des associations.</li> </ul>
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils faut qu'ils soient réguliers (tous les 3, 4 ou 5 ans) et déclinés dans les territoires</li> <li>• En préalable à l'élaboration de la loi de programmation pluri-annuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
--	---

Développer les démarches d'observation locale du tissu associatif		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
17	80 %	<p>La structuration du monde associatif nécessite une connaissance fine des réalités et problématiques qui le traversent. Si nous disposons de données pertinentes - bien qu'imparfaites - au niveau national, nos connaissances du tissu associatif au niveau régional, départemental ou local sont souvent parcellaires, ou pire, inexistantes.</p> <p>La crise sanitaire de la COVID19 a pourtant mis en exergue la <b>nécessité de pouvoir documenter rapidement les bouleversements qui impactent les associations</b>. Renforcer la compréhension de tels phénomènes, c'est permettre de poser les bons diagnostics, faire émerger des réponses adaptées dans le cadre de décisions concertées.</p> <p>C'est le rôle des <b>observatoires locaux de la vie associative qui, au travers de démarches d'enquête (qualitatives et/ou quantitatives), permettent la publication de données, d'analyses, de panoramas</b>. Il s'agit de connaître pour agir condition nécessaire pour aider la décision en faveur du développement de la vie associative locale. De plus, par la mise en débat des enjeux de la vie associative, on permet une <b>co-construction de réponses pertinentes pour le développement du secteur</b>. Enfin, ces démarches sont aussi l'occasion de réunir les acteurs concernés par le fait associatif (associations et réseaux, collectivités et services de l'Etat, monde académique et universitaire...) et de communiquer sur les réalités du secteur pour favoriser sa reconnaissance.</p> <p>Ces <b>OLVA (Observatoires Locaux de la Vie Associative) sont accompagnés par le RNMA</b> (Réseau national des Maisons des associations) et une démarche d'observations synchronisées au niveau national est actuellement en cours sur 19 territoires. <b>En Hauts-de-France un Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA)</b> se structure depuis 2014 autour de réseaux sectoriels et territoriaux, en partenariat étroit avec la Région et la DRAJES. Ces expériences peuvent être essaimées sur d'autres territoires.</p> <p>Des défis restent à relever (déploiement large de ces observatoires, meilleure articulation avec le monde de la recherche académique, articulation des échelles d'observations etc.). Ces deux démarches illustrent néanmoins, par l'intérêt manifesté par les acteurs associatifs et partenaires publics et privés pour leurs productions, la nécessité pour les</p>

		<p>territoires de se doter d'outils analogues.</p> <p>C'est pourquoi, le développement de telles démarches d'observation demandent à la fois des dynamiques inter-acteurs solides et des moyens à même d'assurer la stabilité et la pérennité dans le temps. En effet, il est essentiel d'envisager ces processus sur le temps long pour permettre une inscription durable de ces dispositifs d'observation dans le modèle de gouvernance du territoire.</p> <p><b><i>Le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)</i></b></p> <p><b><i>L'Observatoire Régional de la Vie Associative des Hauts-de-France (ORVA)</i></b></p>
<p><b>Principaux arguments pour</b></p>		<p><b>Principaux arguments contre</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'arguments</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'arguments</li> </ul>

# RECONNAÎTRE LE DIALOGUE CIVIL

---

## LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

### 1. Impulser une dynamique en faveur des politiques de vie associative territoriales co-construites

#### Arguments POUR

Il est nécessaire de renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques. On peut s'appuyer pour cela sur la méthodologie de dialogue structuré, réaliser un diagnostic, expérimenter sur des politiques publiques et évaluer pour ensuite essayer et généraliser.

Cette coopération (et pas tutelle) est indispensable entre acteurs associatifs et acteurs publics notamment sur des territoires de proximité au niveau local. Il s'agit d'un sujet majeur pour le développement de nos territoires dans lesquels les associations ont une place majeure à jouer sur de nombreux aspects (citoyenneté, faire collectif sur un territoire, solidarité locale et développement d'actions et de projets dans le seul

#### Arguments CONTRE

La grandeur des nouvelles régions n'est pas adaptée à une vision du besoin territorial des assos. Il faut des expérimentations menées sur des échelles plus petites. Les petites assos sont au niveau de la commune ou du département.

intérêt des habitant.es).

### Points de vigilance et propositions alternatives

#### Propositions alternatives :

- Chaque chercheur d'emploi devrait consacrer un nombre d'heures par semaine pour réaliser des tâches administratives ou logistiques dans une association. Cela contribuerait à son développement personnel, de compétences et lien social.
- Il y a des expériences ; elles ne sont pas connues, pas évaluées (avec inclusion des parties concernées) : un état des lieux avant le lancement d'un nouveau programme serait bienvenu : états généraux

## 2. Créer un fond de soutien aux initiatives citoyennes

### Arguments POUR

Vraiment besoin d'évaluation de l'impact de la prise de parole et d'initiative citoyenne

### Arguments CONTRE

Il existe déjà de nombreuses démarches de budget participatif portées par les collectivités où l'on retrouve des personnes bien intégrées qui ont les "codes"...

Proposition ambiguë : le budget affecté au fonctionnement de la démocratie représentative n'est pas la référence. Certaines collectivités locales ont déjà des démarches de ce type (conseil municipal des enfants par exemple) : à conserver quand ça marche, mais le rendre obligatoire serait rapidement détourné par des groupes de pression.

**Points de vigilance**

La proposition est jugée ambiguë sous peine d'être détournée par des groupes de pressions, comme mentionné dans les arguments contre.

**LES PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES DES INTERNAUTES**

Mener une véritable réforme en profondeur du CESE et des CESER		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
47	88 %	<p>Cette proposition vise à rééquilibrer les intérêts du présent avec ceux du futur en réformant en profondeur le CESE et les CESER. Ceux-ci pourraient être composés par exemple de représentants des organisations de la société civile, de scientifiques et de citoyens tirés au sort.</p> <p>Le CESE, cette chambre méconnue, la 3e de la République, est pourtant celle du dialogue civil. Une véritable réforme</p>

		<p>devrait transformer le CESE en institution de la proximité avec les citoyens, leur permettant d'imposer, aux côtés des organisations de la société civile, la prise en charge politique de leurs préoccupations, tout en lui confiant un rôle incontournable dans la fabrique de la loi. Loin d'être un détail, une véritable réforme du CESE constituerait un enjeu important pour notre démocratie, car dans la crise démocratique que nous traversons, la consultation des citoyennes et citoyens sur les politiques qui les concernent est désormais un impératif.</p> <p>Nous avons plus que jamais besoin d'un lieu où la diversité sociale, culturelle et générationnelle de notre pays soit représentée. Ce lieu doit être le CESE rénové.</p> <p>La société civile organisée a un rôle déterminant à jouer, elle doit prendre part aux réflexions et aux décisions sur l'ensemble des grands sujets et enjeux contemporains. Où qu'il soit produit, le dialogue civil peut être un instrument puissant du changement et du renouveau démocratique, pour autant qu'il soit reconnu par ceux qui gouvernent.</p> <p>Il est la réponse à celles et ceux qui s'inquiètent de ne jamais être entendu.e.s. Le CESE doit être revalorisé et réinvesti et le dialogue civil doit cesser d'être méprisé. La chambre de la société civile organisée permet à tous et toutes d'avoir voix au chapitre et ce sur tous les territoires grâce aux CESER. La relation entre CESE et CESER doit d'ailleurs être renforcée, leurs échanges développés, mais pour cela il faut des moyens.</p>
<p align="center"><b>Principaux arguments pour</b></p>		<p align="center"><b>Principaux arguments contre</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est grand temps de réellement consulter et d'impliquer les citoyens sur les sujets qui les concernent</li> <li>• La dernière réforme du CESE n'a pas donné de signal positif vers cette évolution !</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

<h2>Mieux informer/former les acteurs du monde associatif</h2>		
<p>Nombre de votes pour</p>	<p>Taux d'adhésion</p>	<p>Catégorie</p>



31	93 %	La co-construction et la consultation sont des éléments correspondant à l'évolution de notre société. Celle-ci semble assez inéluctable. Mais pour que les acteurs du monde associatif (dirigeants, bénévoles, salariés) puissent contribuer efficacement à une réflexion collective, il faudrait sans doute avant tout assurer un niveau d'information/formation basique sur le droit associatif...tant d'acteurs méconnaissant les règles à respecter, quand ils ne s'en moquent tout simplement pas...comment <b>s'assurer</b> que les différents acteurs ont connaissance des règles, des responsabilités, et faire en sorte qu'ils les appliquent dans la gestion de leurs structures ?
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses associations sont constituées de personnes éloignées des contingences politiques. Il serait utile qu'elles soient formées pour avancer sur le dialogue citoyen et parce que ces assos représentent le corps intermédiaires et sont une interface entre les habitants et les pouvoirs publics.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

Rôle et statut		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
12	66 %	Favoriser l'importance et la compréhension des statuts et donc des possibles des rôles du bénévoles. Favoriser l'adhésion au Conseil de direction/ prise de décision / d'investissement
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'arguments</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'arguments</li> </ul>

Donner du poids aux propositions issues du CESE, CESER, CEST, Conseils citoyens		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie

9	100 %	Reconnaître les instances de Conseil (CESE, CESER CEST, Conseil citoyens...) pour qu'elles puissent peser dans les décisions qui sont prises. Qu'elles n'aient pas uniquement un rôle de conseil ou de consultation. Mais qu'on leur reconnaisse le droit à l'interpellation et à la proposition (pourquoi pas dans l'organisation de référendum)
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'arguments</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'arguments</li> </ul>

Généraliser les méthodes d'accompagnement / audit		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
4	100 %	<p>L'évaluation d'un certain nombre de dispositifs telle qu'est pratiquée actuellement est insuffisante. La question posée est bien d'avoir une évaluation "transversale" qui seule permet d'avoir un recul sur l'impact des dispositifs de soutien.</p> <p>L'idée est d'encourager les associations (déjà d'une certaine taille) et /ou regroupement d'association et Fédérations à une démarche d'accompagnement / audit en deux temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une première phase interne</li> <li>- et une deuxième phase externe (par des pairs)</li> </ul> <p>Cela permettrait de dresser des constats et de comprendre comment des aides ponctuelles peuvent avoir un impact général sur la structure.</p>
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La démarche est très intéressante même si l'on s'arrête à l'évaluation interne, en rendant compte.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>

# **MIEUX SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS, ACTRICES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

---

**LES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

## 1. Mettre en place une politique d'emploi au service des projets associatifs

Arguments POUR	Arguments CONTRE
<p>Les dispositifs d'aide à la création d'emploi associatifs doivent permettre la création d'emplois de qualité et donc intégrer l'accompagnement et la formation des salariés, leurs conditions de travail et l'équipement nécessaire au poste. Mais aussi accompagner les associations à la pérennisation du poste. Exemple : dispositif CREAP en Hauts de France</p> <p>Pourquoi limiter cette aide à 3 ans maximum ? Pourquoi la rendre dégressive systématiquement ? Il y a des territoires, des projets, qui peuvent difficilement envisager la diversification de leurs ressources sur cette temporalité de trois ans.</p> <p>La difficulté également sur ces questions d'emploi est l'évolution de carrière et la rémunération des cadres apportant une expertise propice au développement. Des dispositifs d'aide incitant à l'embauche de cadres et finançant par exemple justement une part en % des coûts supérieur au SMIC pourrait être aussi une mesure d'aide à l'emploi répondant aux besoins des asso. Les aides à l'embauche de porteurs de projets de développement, d'innovation devraient également être développées.</p>	<p>J'ai voté "mitigé" pour plusieurs raisons : 1) de tels emplois financés existent déjà, concernant des emplois "qui contribue au maintien de services de proximité pour tous", en particulier dans l'Aide à Domicile, qui sont des dépenses obligatoires de beaucoup de Collectivités Territoriales. 2) De plus, les financements par subvention, de "projet" ou "d'action", comme de "fonctionnement" sont déjà là pour financer les postes et les emplois nécessaires. Si des projets sont particulièrement intéressants dans les "transitions", alors il faut faire des demandes de subventions pour le projet et son "Utilité Sociale". 3) Créer un nouveau type de financement qui ira de toute façon vers une action ou un projet, c'est créer un nouveau dossier à remplir, de nouvelles formalités à remplir, de nouveaux comptes rendus à rédiger... ce type de financement ne fait que rendre l'action plus difficile en augmentant les tâches administratives.</p>

Ma situation est un exemple qui illustre la nécessité de cette proposition : J'ai cofondé une association dans l'accès aux droits, donc activité non rentable économiquement mais très rentable pour la société. Je serais aidée financièrement dès la création, je serais embauchée pour agir sur le terrain alors je pourrais donner consistance au projet écrit. Les collectivités ne veulent pas faire confiance à l'avance. Je suis sûre de créer par ricochet plusieurs emplois.

L'aide à l'emploi pour les associations citoyennes, d'utilité sociale ou d'intérêt général est à mettre en parallèle du CICE qui vise à soutenir la concurrence et la compétitivité des entreprises françaises pour maintenir le niveau d'emploi... L'Etat doit aussi investir dans l'appareil citoyen que constituent certaines associations en créant de l'emploi aidé dans ces secteurs d'activités globalement au service de la transition sociale et écologique.

### Points de vigilance et propositions alternatives

La limitation de l'aide à 3 ans maximum est questionnée, tout comme sa dégressivité : "il y a des territoires, des projets, qui peuvent difficilement envisager la diversification de leurs ressources sur cette temporalité de trois ans."

Pratiques inspirantes

## 2. Faciliter l'accès des associations aux fonds structurels européens

### Arguments POUR

Ma situation est un exemple qui illustre la nécessité de cette proposition : J'ai cofondé une association dans l'accès aux droits, donc activité non rentable économiquement mais très rentable pour la société. Je serais aidée financièrement dès la création, je serais embauchée pour agir sur le terrain alors je pourrais donner consistance au projet écrit. Les collectivités ne veulent pas faire confiance à l'avance. Je suis sûre de créer par ricochet plusieurs emplois.

Il est important de veiller à ce que les contraintes administratives et financières arrêtent d'augmenter sous les fallacieux prétextes de la transparence et de la redevabilité : l'augmentation des contraintes comptables et financières se faisant au détriment du contenu des projets et de leur impact. J'ai travaillé dans une association, budget 140 k€, qui attendait 120 K€ du FSE (2 ans de retard de versement) et avait décidé pour des questions de trésorerie, de ne plus y avoir recours à l'avenir. Sans compter les contrôles zélés, au centime prêt, qui

### Arguments CONTRE

Le parcours du combattant dans cette usine à gaz que sont les financements européens avec des critères qui peuvent changer entre le début et la fin d'un projet devrait conduire à un bilan et une réflexion à porter au niveau européen

Attention de ne pas fonctionnariser le soutien apporté aux associations. Quel accompagnement le plus pertinent serait possible ? Toutes les associations ne sont pas en mesure de remplir les demandes (Compétence, temps,...)

remettent potentiellement en cause une partie du financement conventionné, mais non versé, de l'action réalisée. Bref : bonne idée, mais "méfiance", que les contraintes et les délais de versement ne soient pas la cause de redressement économique ou de licenciements associatifs.

Il existait il y a plusieurs années la mesure 4.2.3 du FSE en faveur des micro-projets associatifs, qui facilitait l'accès aux financements européens aux petites associations (23 000€ maximum), en passant par des organismes intermédiaires, qui assuraient l'avance de trésorerie, grosse problématique pour les associations. A priori, le bilan de cette mesure semblait positif (en tout cas dans la région dans laquelle je l'ai connu).

Il faut revoir les logiques de contrôle et d'évaluation qui me semble, particulièrement en France, sombrer dans une démesure au point de nécessiter pour les structures plus de 30 % de temps de travail d'un coordinateur consacré à la justification des fonds (FSE) avec des pratiques du côté des instructeurs de zèle qui font sombrer les projets dans des situations ubuesques. On pourrait presque, à observer ces récurrences, se demander s'il n'y a pas un jeu complexe de trésorerie entre la France et l'Europe. En conséquence la proposition pourrait être d'exiger une meilleure transparence sur le volume de ces montants contestés et finalement honorés par an, par dispositif.

En amont d'un tel dispositif il faudrait assurer une large diffusion des financements européens auprès des associations, que très peu d'entre elles connaissent, ainsi qu'un décryptage des modes opératoires pas toujours compréhensibles pour des non initiés

Comme pour les programmes de recherche ou industriels, les fonds devraient être versés pour des projets collaboratifs avec d'autres associations (même objet, ou complémentaires) et non pour le roulement de l'association, avec d'autres pays pour enrichir les expériences.

L'accès au FESI pour les petites associations pourrait être développé en accompagnant ces structures à constituer des "regroupements" pour mutualiser les compétences et les moyens humains et financiers. L'Etat et les Conseil régionaux devraient pouvoir améliorer ces dynamiques territoriales de coopération et de mutualisation en conventionnant avec des fédérations ou groupements d'associations pour accompagner les petits porteurs de projets.

### Points de vigilance et propositions alternatives

Certains jugent important de simplifier l'accès aux financements européens, soumis à des contraintes administratives fortes.



### 3. Généraliser des clauses sociales et environnementales

Arguments POUR	Arguments CONTRE
<p>Attention toutefois à ne pas cantonner les associations dans un rôle de "prestataires de services" répondant uniquement à des marchés publics, alors que le sujet du financement par la subvention reste un enjeu important.</p> <p>Il faudrait prendre en compte modèle socio économique de la structure qui est choisie dans le cadre d'un appel d'offre. En effet, de plus en plus de place est donnée au secteur lucratif (crèches, sport...) Il faudrait permettre aux structures de l'ESS créatrices de richesses mais non lucratives (ou a à lucrativité limitée) d'être actrices du développement économique du pays.</p>	<p>Halte aux Marchés Publics injustifiés et à leur développement (cf étude V.Tchernonog). Retour au modèle de la subvention (évidemment je ne parle pas des commandes publiques de matériel et de fournitures et encore.). Donc je comprends l'idée mais il ne faudrait pas que cette idée "encourage" ou "légitime" le passage à marche forcée du tout marchand.</p> <p>Évidemment, il faut généraliser les clauses sociales et environnementales dans la commande publique. Mais cela est déjà largement en œuvre depuis 30 ans pour l'insertion et depuis au moins 10 ans pour l'environnement. La vocation première des associations n'est pas de répondre à la commande publique et elles sont donc assez peu concernées par cette proposition.</p>

#### Points de vigilance et propositions alternatives

Il faut ici être vigilant à ce que les associations ne soient pas cantonnées au rôle de "prestataire de service répondant uniquement à des marchés publics, alors que le sujet du financement par la subvention reste un enjeu important.". La conditionnalité financière ne doit pas encourager l'émergence d'une logique de résultat pour les associations". Ainsi, la commande publique en lieu et place de

subventions fait courir le risque d'une distorsion de concurrence du point de vue des acteurs économiques classiques et entacherait également la liberté d'action et d'innovation des associations. Il faudrait ainsi prendre en compte le modèle socio-économique des structures choisies pour permettre aux structures de l'ESS d'être "actrices du développement économique du pays" sans privilégier exclusivement le secteur lucratif.

De plus, cette mesure doit s'accompagner d'une défense des services publiques contre la privatisation et "ne pas être otage de la mise en concurrence."

**Proposition alternative :**

- Généraliser, dans le cadre de la commande publique , les clauses sociales et environnementales et la prise en compte de critères d'impact social et sociétal. idem pour les appels à projets où les asso sont plus à même de répondre

**Pratiques inspirantes**

**4. Baser la commande publique sur de nouveaux indicateurs de richesse**

**Arguments POUR**

Le PIB sous-estime beaucoup la production des services publics et de l'économie non lucrative ou à lucrativité

**Arguments CONTRE**

Mitigé car ça ne peut passer que par une position claire contre le modèle capitaliste, un vrai rapport de force à construire !

restreinte. De même que certaines entreprises publient des rapports RSE (ou indicateurs non financiers), les collectivités publiques devraient généraliser la publication d'indicateurs, tels que par exemple l'indice de développement humain de l'OCDE.

### Points de vigilance et propositions alternatives

#### Proposition alternative :

- La prise en compte de nouveaux indicateurs peut aussi s'appliquer aux politiques d'insertion et d'intégration. La réussite et la reconnaissance sociale pourraient aussi se mesurer à partir de critères d'engagement, de bien-être et de solidarité, et non pas seulement de réussite professionnelle et de niveau de diplôme.

## LES PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES DES INTERNAUTES

Co-construire avec les associations locales la politique de la ville des quartiers

Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
----------------------	-----------------	-----------

38	97 %	<p>Les associations détiennent une expertise, elle ne sont pas de simples opérateurs.</p> <p>Sortir de la logique d'appel à projet annuel</p> <p>pour construire avec les acteurs locaux la politique de demain.</p> <p>Généraliser la participation du secteur associatif au bilan.</p> <p>Participer à la définition des objectifs.</p> <p>Construire le nouveau contrat de ville</p>
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer les projets coconstruits, mais en restant positionnés chacun dans notre rôle. Nous ne pouvons pas être décideurs.</li> <li>● Renforcer le diagnostic partagé et participatif en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales sur un même territoire. Cela passe par une adaptation des contrats de ville aux besoins diagnostiqués localement, un accompagnement des acteurs locaux autour des méthodes de diagnostic participatif et une affirmation de la place des habitant.e.s, des associations de quartiers et autres acteurs légitimés dans leur rôle d'expert.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> </ul>

## 1. Outiller la contribution des entreprises à la recherche et l'innovation

Nombre de votes	Taux d'adhésion	Catégorie
-----------------	-----------------	-----------

pour		
31	91 %	Les associations ont un rôle majeur à jouer dans les transitions. Elles représentent la majorité des organisations du tiers secteur de la recherche. Pour ce faire, il est nécessaire de leur donner les moyens et de reconnaître leur participation à la recherche et à l'innovation : financement des activités de recherche (salaires et fonctionnement), reconnaissance des savoirs d'expérience, reconnaissance des associations comme acteurs du système de recherche et d'innovation...
<b>Principaux arguments pour</b>		<b>Principaux arguments contre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus qu'outiller, il faudrait reconnaître l'existant, ce rôle et cette participation et les valoriser</li> <li>• Il y a déjà des systèmes qui ont existé ou qui existent qu'il faut renforcer et compléter (PICRI, CIFRE)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'ai voté contre, car il n'y a pas de proposition concrète, mais seulement une affirmation et une revendication, sans solution pratique</li> <li>•</li> </ul>

## 2. Réfléchir à de possibles incitation fiscales pour encourager l'engagement associatif

Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
28	75 %	<p>Bon nombre de français aimeraient s'engager dans le monde associatif, mais les différences de rémunération sont souvent un frein à leur envie de passer du secteur de l'entreprise à celui de l'association..Il est capital de préserver le caractère non lucratif du monde associatif, et son modèle économique, tout en reconnaissant ses besoins en professionnalisation liés au contexte.</p> <p>Pourquoi ne pas réfléchir à des mesures d'incitation fiscale qui permettraient à ceux qui s'engagent <u>comme salariés</u> dans l'associatif par ex d'avoir des réductions d'impôts sur le revenu ou une réduction de certaines</p>

		<p>charges pour leurs employeurs ?</p> <p>Ceci est bien sûr différent de l'abandon de remboursement de frais .</p> <p>Si on prend l'exemple de retraités qui consacrent du temps à des activités bénévoles, le fait qu'ils puissent déduire leurs frais est une chose (il faut tout de même faire l'avance de trésorerie), mais le fait de bénéficier de réductions d'impôts sur le revenu (sur lequel ils paient déjà des impôts)...serait une "autre" incitation;</p> <p>Si rien n'est fait pour remédier à la situation actuelle, seules les personnes bénéficiant d'une situation matérielle "aisée" peuvent se permettre de travailler comme salariés et même parfois comme bénévoles du monde associatif...</p>
<p><b>Principaux arguments pour</b></p>	<p><b>Principaux arguments contre</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Cerfa ? Double taxe. Quand le SMIC est augmenté, le minimum serait de savoir savourer et aider l'engagement associatif et le nombre d'ETP correspondant à ce travail gratuit et taxé !</li> <li>• Le montant maximal des dons aux associations ou fondations, permettant une réduction d'impôts, devrait être étendu afin que chaque citoyen choisisse son domaine d'intérêt. C'est par exemple le cas en Angleterre. Cet argent irait directement aux bénéficiaires des associations et non à des organismes d'état, utiles mais trop nombreux et structurés en poupée russe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un allègement des charges pour les associations employeuses est une chose, une incitation fiscale individuelle en est une autre. Cela existe en Allemagne, il faudrait en faire l'évaluation. Dans la conception française du bénévolat, cela reviendrait à instituer une compensation financière, donc à dénaturer le bénévolat.</li> <li>• N'occultons pas le côté tremplin du monde associatif qui permet aussi d'acquérir des compétences et trouver un premier emploi ou de rebondir, pour des personnes qui n'ont pas su trouver leur voie pendant leur scolarité.</li> <li>• Laissez-nous encore un peu espérer en un engagement désintéressé sorti des logiques mercantiles...</li> <li>• 1/ Engagement sur le temps de travail : le mécénat de compétences existe, et ce sont donc les entreprises qui participent au fait de mobiliser un.e salarié.e sur son temps de travail, pour une association. De nombreuses questions se posent, mais le mécanisme de partage de compétences</li> </ul>	

	<p>est précieux. 2/ Inciter à l'engagement sur la vie personnelle : je partage quelques interrogations / données : les CSP + sont les plus engagées en bénévolat aujourd'hui : inciter à l'engagement pourrait revenir à "favoriser" une partie de la population qui n'a pas le plus besoin de coup de pouce financier; comment fait-on pour valoriser l'engagement des aidant.es ? Ce sont les premiers "bénévoles malgré eux/elles" d'une certaine façon, mais leur temps ne sera pas compté comme tel, et ils/elles ne recevront pas de coup de pouce. Est-ce juste. L'engagement bénévole ne doit-il pas garder une idée de non financiarisation ? Cela pourrait par ailleurs nous éviter d'avoir recours aux mécanismes de valorisation financière qui ne sont pas les plus justes. Inciter et valoriser oui, mais si nous pouvons éviter la financiarisation du bénévolat, c'est mieux.</p>
--	---

3.		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
18	81 %	Privilégier le recours à la subvention, conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, pour soutenir les associations dans le cadre de conventionnements pluriannuels d'objectifs et de moyens. Plus qu'un outil juridique, administratif ou financier, la subvention matérialise la reconnaissance accordée par la collectivité à l'initiative citoyenne et associative.

Principaux arguments pour	Principaux arguments contre
<ul style="list-style-type: none"> <li>La crise sanitaire que nous venons de connaître a montré l'intérêt de l'aide aux associations par subventions. En effet, le financement des associations par prestations a été arrêté par la crise, et l'Etat n'a pas compensé les pertes, du moins pour les associations n'employant que des bénévoles et n'ayant pas de salariés. Mais pourtant ces associations ont des frais fixes de fonctionnement et il a bien fallu les payer malgré le manque de rentrées financières. Or le financement par subvention a permis que les associations bénéficiaires de celles-ci ne perdent pas de recettes. La subvention est restée versée même en l'absence d'activités du fait d'arrêt involontaire d'activités. C'est donc une sécurité financière. De plus, une programmation pluriannuelle sécurise l'association et lui permet d'envisager plus sereinement l'emploi de salariés. C'est donc une aide. Bien entendu, il faut que le subventionneur n'impose pas de règles mais accepte bien de financer un fonctionnement et non un projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'ai voté mitigé, mais il n'y a pas d'espace pour expliquer ces votes : en fait, les associations "têtes de réseau", qui animent nationalement ou régionalement des associations "de terrain" ont besoin d'être subventionnées sur fonctionnement. Pour les autres, il faut éviter que la subvention conduise à une subordination envers la collectivité qui subventionne. Et surtout, il faut éviter les subventions sur appels à projets, qui entravent la liberté d'action des associations;</li> </ul>

Vers une politique bancaire unifiée en France à destination des associations		
Nombre de votes pour	Taux d'adhésion	Catégorie
17	89 %	D'un département à l'autre, les frais bancaires peuvent passer de 0€ (oui oui ça existe !) à plus de 20€ par mois. Comment encourager l'engagement et la transition des associations sans uniformiser leurs charges mensuelles ?



Principaux arguments pour	Principaux arguments contre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations ont beaucoup de difficultés à avoir des interlocuteurs bancaires comprenant le fonctionnement associatif et prêts à aider leurs activités. En particulier, le mode de financement lié très souvent à des subventions et/ou des prestations de collectivités territoriales ou de l'état induit des difficultés permanentes de trésorerie, car les virements des fonds se font souvent avec plusieurs mois de retard par rapport aux actions. Or ces fonds sont des virements garantis par l'état, mais les banques ne prennent pas de risques et n'acceptent pas ou à des prix prohibitifs de financer les besoins de trésorerie des associations. Par ailleurs, les banques pourraient aussi avoir une activité de sponsoring, mais c'est presque une autre histoire, quoique ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>